AES Les P’tits Martiflon

2025/2026

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 2
Description de l'AES 3
Sites AES 4
Horaires d'ouverture 5
Tarifs/subventions communales 6
Inscriptions / Plannings 7
Repas de midi 8
Matériel à apporter 9
Informations diverses 9
A qui je m'adresse ? 10
Remarques 11
Dépannages 12
Adresses et coordonnées 13

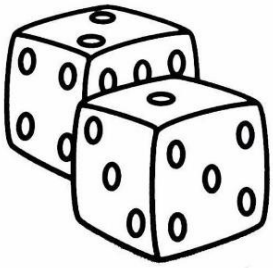

DESCRIPTION DE L'AES

L'Accueil extrascolaire (AES) est une structure communale qui accueille les enfants scolarisés dans le cercle scolaire Le Flon-Saint-Martin FR, de la 1H à la fin de la 8H.

L'AES souhaite soutenir les familles dans leur organisation entre vie professionnelle, familiale et scolaire en étant un lieu de confiance à mi-chemin entre la maison et l'école.

L'objectif est de proposer un cadre bienveillant destiné à encourager les interactions sociales, à soutenir le développement de l'enfant, à stimuler l'autonomie et la confiance en soi, ainsi que permettre d'évoluer en toute sécurité dans un espace délimité et accueillant.

Les enfants peuvent faire leurs devoirs, si besoin avec l'aide d'une intervenante, cependant le personnel n'est pas responsable de la réalisation des devoirs.

Les locaux se trouvent proches des écoles de Saint-Martin et de Porsel. Vos enfants peuvent fréquenter l'AES avant l'école, durant les heures scolaires pour les alternances et les congés, pendant les repas de midi, ainsi que les après-midis jusqu'à 18h30, sauf le mercredi après-midi.

La gestion administrative se fait à l'administration communale de Saint-Martin.

SITES AES

Les enfants de 1H à 4H sont scolarisés à Porsel et les 5H à 8H à Saint-Martin.

Les enfants fréquentent l'AES de leur commune de domicile pour les unités avant l'école (U1) et les unités après l'école l'après-midi (U5 à U7).

Les enfants fréquentent l'AES de la commune dans laquelle ils sont scolarisés pour les repas de midi (U3).

Les unités du matin avant l'école (U1), ainsi que les alternances qui sont les heures d'ouvertes pendant l'école (U2 et/ou U4) sont généralement ouvertes que sur l'un des deux sites. Des changements en cours d'année sont possibles. Les enfants sont transférés d'un site à l'autre avec les transports scolaires.

Pour l'unité avant l'école (U1) les parents doivent déposer l'enfant à l'AES.

Les transports entre les sites AES et l'école sont assurés par les bus scolaires TPF.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de l'AES sont réactualisés lors de chaque rentrée scolaire, selon le nombre d'inscriptions. Il faut un minimum de 4 enfants pour ouvrir une nouvelle unité.

Les horaires ci-dessous sont valables pour l'année scolaire 2025-2026.

Ouverture site AES Saint-Martin

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	✓	✓	✓	✓	✓
U2	8h-11h40		✓	✓	✓	
U3	11h40-13h40	✓	✓	✓	✓	✓
U4	13h40-15h30	AES Porsel	AES Porsel		AES Porsel	AES Porsel
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

	= fermé
✓	= ouvert

Ouverture site AES Le Flon

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin
U2	8h-11h40		AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	
U3	11h40-13h40	✓	✓	AES St-Martin	✓	✓
U4	13h40-15h30	✓	✓		✓	✓
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

	= fermé
✓	= ouvert

TARIFS/SUBVENTIONS COMMUNALES

Les tarifs d'accueil des élèves de 1-2H sont au bénéfice d'une subvention communale et cantonale, alors que les tarifs d'accueil des élèves 3-8H ne sont au bénéfice que d'une subvention communale (sur demande).

Dès le 1er août 2024, le prix du repas de midi est de CHF 9.70 TTC. Il est facturé en sus des heures d'accueil. Les goûters et petits-déjeuners sont facturés CHF 1.00 chacun.

Chaque famille domiciliée sur la Commune de Saint-Martin FR et Le Flon peut bénéficier d'une subvention communale, dont le barème utilisé est déterminé en fonction du revenu déterminant du dernier avis de taxation du ménage.

La demande de subvention communale se fait au moyen du formulaire disponible aux administrations communales ou sur les sites internet des communes de Saint-Martin et Le Flon.

Toute demande de subvention à laquelle le dernier avis de taxation n'est pas joint, ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTIONS / PLANNINGS

Les inscriptions se font au moyen du formulaire disponible aux administrations communales de Saint-Martin et de Le Flon, ainsi que sur les sites internet :

http://www.saint-martin-fr.ch/aes/

https://leflon.ch/ecoles/aes

Les inscriptions sont confirmées par écrit avec les unités ouvertes, au plus tard début juillet. Il faut remplir un formulaire par enfant.

L'inscription en « irrégulier » n'est possible que pour les parents pouvant justifier d'une activité lucrative comprenant des horaires irréguliers. Toute situation particulière sera évaluée individuellement.

Les plannings des enfants en « irréguliers » sont à fournir à la responsable AES, par mail (lesptitsmartiflon@saint-martin-fr.ch) au plus tard le 25 du mois précédent le mois concerné.

Les formulaires d'inscriptions sont à envoyer à l'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon - A l'att. de Dominique Delmonaco - Place du Village 3 - CP 4 - 1609 Saint-Martin FR.

Pour toute autre information concernant les inscriptions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : delmonacodo@saint-martin-fr.ch

REPAS DE MIDI

Les repas de midi sont servis par notre traiteur « Cookids » à Givisiez. Ils sont livrés chauds avant l'arrivée des enfants et sont composés d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.

Les repas sont affichés chaque semaine sur la porte de chaque site d'accueil.

Les cas d'allergies alimentaires (attestées par un certificat médical) sont à mentionner sur la feuille d'inscription de votre enfant.

→ **En cas d'absence non annoncée avant 7h45 le matin même, le repas vous sera facturé, car commandé auprès de Cookids.**

MATÉRIEL À APPORTER

Le jour de la rentrée scolaire, les enfants doivent apporter :

- 1 paire de pantoufles
- 1 brosse à dents
- Des habits de rechange pour les plus petits

INFORMATIONS DIVERSES

Si votre enfant doit prendre des médicaments, veuillez demander le document à compléter auprès de Cyndia Gremaud. Les médicaments doivent être remis à la responsable AES. Les enfants ne doivent en aucun cas les conserver sur eux, pour des questions évidentes de sécurité.

Si une personne autre que les parents vient chercher votre enfant, il faut l'annoncer en avance par Klapp, donner l'identité de la personne et un numéro de téléphone. Un document d'identité sera demandé.

A QUI JE M'ADRESSE ?

Vous avez plusieurs interlocuteurs à l'AES, voici quelques exemples afin de savoir qui contacter.

Veuillez vous adresser à Cyndia Gremaud, responsable de l'AES pour les cas suivants :

Par Klapp :

- En cas d'absence de votre enfant
- En cas de retard pour venir chercher votre enfant
- Pour toute information à communiquer concernant votre enfant
- Pour les questions d'ordre organisationnelles
- Pour une demande de dépannage

Par mail :

- Pour annoncer les dates de venue de votre enfant inscrit en « irrégulier »
- Pour venir visiter l'accueil

Veuillez vous adresser à Dominique Delmonaco à l'Administration communale de Saint-Martin dans les cas suivants :

- Pour les inscriptions, modifications d'inscriptions et annulations d'inscriptions
- Pour la transmission de certificats médicaux
- Pour toutes les questions d'ordre administratives (factures, subventions, demandes spéciales)

REMARQUES

Les absences suivantes ne seront pas facturées :

- Les sorties scolaires non mentionnées dans le libretto scolaire, **annoncées 24 heures à l'avance**
- Les sorties scolaires annoncées dans le libretto scolaire
- Maladie / accident, dès le 3ème jour d'absence, sur présentation d'un certificat médical (les 3 premiers jours sont facturés)

Lors d'une absence non annoncée, les recherches de l'enfant sont mises en route, conformément au Règlement communal de l'accueil extrascolaire.

DÉPANNAGES

Les dépannages sont possibles dans la mesure où les effectifs le permettent.

La demande doit parvenir par Klapp à Cyndia Gremaud, au plus tard le matin de l'accueil, avant 7h45 et ne peut pas être annulée.

Le tarif maximal s'applique aux enfants non-inscrits à l'AES durant toute l'année et le formulaire à remplir est disponible à l'Accueil de chaque site, aux administrations communales et sur les sites internet mentionnés précédemment.

ADRESSES ET COORDONNÉES

Nos sites AES :

Site de Saint-Martin
Place du Village 1
1609 Saint-Martin

Site de Le Flon
Route d'Invau 4
1699 Porsel

Durant les heures d'ouverture de l'AES uniquement, vous pouvez joindre les intervenantes aux numéros suivants :

A Saint-Martin :
079 959 57 32

A Porsel :
079 325 99 94

Responsable des sites AES
Cyndia Gremaud
079 782 24 78

L'adresse email identique pour les deux 2 sites :
lesptitsmartiflon@saint-martin-fr.ch

L'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon
Dominique Delmonaco

Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin
021 907 88 73
delmonacodo@saint-martin-fr.ch

PLANS

Site AES de Saint-Martin :

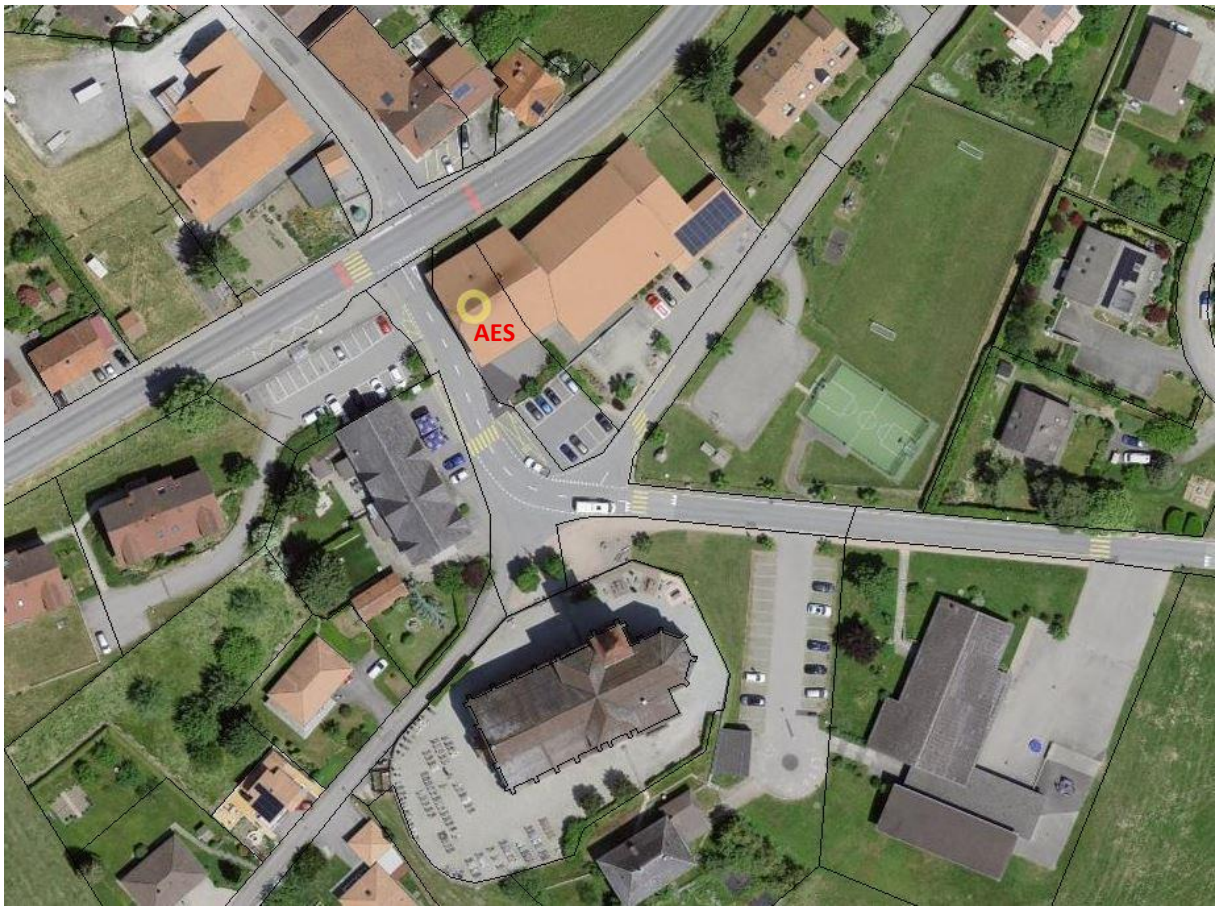

PLANS

Site AES de Porsel :